

AQUAPINT®

Colorant

Fiche 1310f / version 05 / 04.2023

Produit Préparation pigmentée aqueuse concentrée pour teintage de peintures et enduits diluables à l'eau, à base de dispersion polymère, de silicate et de résine de silicone.

Domaine d'application Pour teintage et post-nuançage de:

- peintures à dispersion pour l'extérieur et l'intérieur
- peintures à dispersion à base de silicates pour l'extérieur et l'intérieur
- enduits synthétiques pour l'extérieur et l'intérieur
- crépis minéraux aux silicates
- ARMASIL et AQUATEX
- BUGOFLEX dispersion pour bois
- AQUAGRUND, AQUASATIN, AQUAPUR et AQUAGLOSS
- NOVALITH peintures silicates APS – crépis silicates APS

Quantité additionnelle jusqu'à max. 3% (très efficace!)

ATTENTION: AQUAPINT colorant n'est pas lié!

Caractéristiques techniques/ valeurs d'essai

Teneur en solvants (COV-CH) 0%, non soumis à la taxe COV

Forme de livraison Concentré pigmenté aqueux

Teinte/teintage D 100 jaune oxyde
D 102 jaune de nickel
D 11 blanc
D 117 orange oxyde
D 200 rouge oxyde
D 206 rouge oxyde de fer
D 300 vert de chrome
D 800 noir
D 900 bleu
D 301 vert

terre d'ombre brûlée
terre d'ombre verdâtre

Tous les pigments présentent une très haute résistance à la lumière et aux intempéries.

Conditionnement Bouteille plastique de 1 kg net

Stockage 12 mois en emballage d'origine bien fermé au frais et à l'abri du gel; voir l'étiquette pour la date exacte d'expiration.

Remarques particulières Bien agiter avant l'usage.
Après usage, nettoyer immédiatement l'outillage à l'eau.

Données de sécurité

Mesures de précaution Respecter les directives de sécurité de la SUVA ainsi que celles figurant sur les étiquettes des produits, sur la fiche des données de sécurité ainsi que dans notre brochure consacrée à la sécurité et à l'environnement (au besoin la demander).

Recyclage KABE Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnés à KABE Peintures. Demander notre brochure pour des informations détaillées.

Elimination Remettre les bidons entamés et des produits résiduels ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances de la DETEC sur les directives des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED).

Les informations de cette fiche technique relatives aux caractéristiques et à l'application du produit sont communiquées selon nos connaissances, notre travail de développement et nos expériences pratiques. Etant donné la diversité des applications possibles, il est impossible de présenter toutes les particularités du produit. En cas de doute, nos techniciens et nos collaborateurs du service extérieur se tiennent à disposition pour tout renseignement. Nos conditions générales de vente et de livraison sont en outre applicables.

Une nouvelle édition de cette fiche technique peut comporter des changements mettant en cause la validité de certaines données, c'est pourquoi nous vous demandons de toujours consulter une fiche technique actualisée.